

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_55
id. 1899

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

**REPRÉSENTATION DE L'ASSEMBLÉE DANS LES COMMISSIONS
ET ORGANISMES EXTÉRIEURS
ARTICLE L.3123-23 DU CGCT**

I – Décisions de la Commission Permanente

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée le 28 avril dernier, la Commission Permanente a été amenée dans l'urgence à modifier la représentation du Conseil Départemental dans deux commissions, lors de sa réunion du 26 mai. **Je vous invite à me donner acte des modifications ci-après :**

1°) Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN)

L'Assemblée avait désigné par erreur 6 conseillers départementaux titulaires et 6 suppléants. Or, selon les articles R.235-2 et R.235-4 du code de l'éducation, la représentation du Département est ainsi fixée :

- le Président du Conseil départemental, co-Président es-qualité
- un Vice-Président, es-qualité désigné par le Président
- 5 Conseillers Départementaux titulaires
- 5 Conseillers Départementaux suppléants.

Après modification, la Commission Permanente a arrêté notre représentation comme suit :

- le Président du Conseil départemental, co-Président es-qualité
- Mme Marie-José MAURIÈGE, Vice-Présidente du CDEN, désignée par Monsieur le Président

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Colette JALAISE	Mathieu ALBUGUES
Maryse BAULU	Monique FERRERO
Frédérique TURELLA-BAYOL	Véronique COLOMBIÉ
Christiane LE CORRE	Denis ROGER
Ghislain DESCAZEAUX	Catherine BOURDONCLE

2°) Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels

Selon les textes en vigueur (décret du 7 novembre 2013 modifié par le décret du 30 juin 2014, arrêtés préfectoraux du 16 octobre 2014), un même conseiller départemental ne peut siéger à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et à la commission départementale des impôts directs locaux.

Dans ces conditions, la Commission Permanente a modifié comme suit la représentation du Département à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Véronique RIOLS (à la place de Gérard HÉBRARD)	Dominique SARDEING-RODRIGUEZ (à la place de Colette JALAISE)
Jérôme BEQ	Frédérique TURELLA-BAYOL

II – Désignations complémentaires

1°) Comité de massif du Massif Central

Instance de consultation créée par la loi du 9 janvier 1985 modifiée relative au développement et à la protection de la montagne, conformément au décret n° 2004-51 du 12 janvier 2004 modifié par le décret n° 2008-10 du 3 janvier 2008, le comité de massif est composé notamment des conseillers départementaux désignés par chacune des Assemblées parmi ceux élus dans un canton situé en tout ou partie dans le massif.

Le Comité de massif du Massif Central comprend 77 membres :

- *collège des élus* (représentants des conseils régionaux, des conseils départementaux, ainsi que de toutes les communes et groupements de communes désignés par leurs Assemblées respectives) ;
- *collège des activités économiques* (chambres consulaires ; organisations syndicales représentatives des secteurs agricoles, industriels, sportifs ou touristiques ; organisations territoriales du tourisme ; organisations syndicales de salariés) ;
- *collège des associations, organismes gestionnaires de parcs et personnalités qualifiées dans le domaine de la montagne.*

Notre département dispose d'un siège à l'Assemblée plénière qui se réunit deux fois par an à Clermont-Ferrand.

Dans l'urgence en raison d'une réunion fixée au 19 juin, **j'ai désigné Léopold VIGUIÉ pour représenter les secteurs de Caylus et Saint-Antonin-Noble-Val.**

Je vous propose de valider cette désignation.

2°) Commission NESTE

La commission NESTE est une instance de concertation de l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin Adour-Garonne (gestion opérationnelle quantitative de la ressource en eau, meilleure cohérence des usages ...).

Elle comprend 50 membres répartis entre 4 collèges : collège « CACG » (Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne), collège des collectivités territoriales, collège des établissements publics, collège des usagers.

Le département de Tarn-et-Garonne dispose de 2 sièges, tout comme les départements du Gers, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Lot-et-Garonne :

- un premier siège au titre du collège « CACG » dont le représentant est notifié par la CACG. Lors de notre réunion du 28 avril, nous avons délégué Jean-Philippe BÉSIERS auprès de la CACG. Ce sera donc lui qui siègera à la commission NESTE au titre du collège « CACG » ;
- **un deuxième siège au titre du collège des collectivités territoriales, pour lequel je vous invite à désigner un Conseiller départemental.**

3°) Pôle « Agri Sud-Ouest Innovation »

Cette association dont le siège social se trouve à Ramonville-Saint-Agne et que nous soutenons financièrement, est un pôle de compétitivité ayant pour vocation de fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine. A ce titre, elle a pour but d'identifier et d'accompagner les projets régionaux de recherche et développement dans les domaines de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des agro-ressources, en favorisant une dynamique de recherche collaborative entre universités, laboratoires et entreprises.

Elle est composée de trois collèges : collège des entreprises (PME, entreprises de taille intermédiaire, et entreprises « investisseurs »), collège des établissements de formation, recherche et développement ; collège des Institutionnels (conseils régionaux, conseils départementaux, communautés d'agglomération, chambres consulaires, agences de développement, organisations professionnelles).

Le département de Tarn-et-Garonne disposant d'un siège, je vous invite à désigner notre représentant.

Je vous invite à valider cette modification.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ce rapport.

□

□ □

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des modifications opérées par la Commission Permanente par délibération du 26 mai 2015 :

- ***Conseil départemental de l'Éducation Nationale (CDEN)***

- le Président du Conseil départemental, co-Président es-qualité
- Mme Marie-José MAURIÈGE, Vice-Présidente du CDEN, désignée par Monsieur le Président

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Colette JALAISE	Mathieu ALBUGUES
Maryse BAULU	Monique FERRERO
Frédérique TURELLA-BAYOL	Véronique COLOMBIÉ
Christiane LE CORRE	Denis ROGER
Ghislain DESCAZEAUX	Catherine BOURDONCLE

- ***Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels***

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléantes</u>
Véronique RIOLS	Dominique SARDEING-RODRIGUEZ
Jérôme BEQ	Frédérique TURELLA-BAYOL

- Désigne les Conseillers départementaux suivants dans les commissions et organisme ci-après :

- ***Comité de massif du Massif Central***

- Monique FERRERO, Conseillère départementale du canton de Quercy Rouergue

- ***Commission NESTE***
 - 1er siège au titre du collège "CACG" désigné par la CACG (pour mémoire : représentant du Tarn-et-Garonne désigné par délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 : Jean-Philippe BÉSIERS) ;
 - 2ème siège au titre du collège "collectivités territoriales" : Denis ROGER

- ***Pole "Agri Sud-Ouest Innovation" :***
 - Mathieu ALBUGUES.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC